

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 94

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 19

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« les opérations mentionnées »,

les mots :

« l'opération mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.